



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille seize et le seize mars à quatorze heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le neuf mars deux mille seize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

Présents :	excusés avec procuration :	absents :
6	3	2

Délibération N° 10-2016

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Étaient présents :

- M. René Temeharo a reçu procuration de M. Joachim Tevaatua
- Mme Céline Temataru a reçu procuration de M. Teriitepaiatua Maihi
- M. Philip Schyle a reçu procuration de M. Teva Desperiers
- M. Ernest Teagai
- M. Raymond Tekurio
- M. John Toromona

Invité avec voix consultative :

- M. Alain Terral, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Comptable des Iles du Vent des Australes et des Archipel

Secrétariat de séance:

Mme Céline Temataru est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaires de séance:

- Mlle Miriama Temarii, secrétaire de direction
- Mme Tevainui Raoulx, directrice des ressources
- M. Bertrand Raveneau, directeur général des services

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 193 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire M 14 ;

Vu la délibération n° 01-2016 du 22 janvier 2016 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération n° 09-2016 du 16 mars 2016 portant affectation du résultat de l'exercice 2015 ;

Vu la note de présentation s'y afférant ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, neuf membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que le vote du Budget primitif constitue pour le Centre de gestion et de formation un acte majeur à double titre :

- C'est un programme financier évaluant les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser sur l'année en cours.
- C'est un acte juridique par lequel le Président, organe exécutif de l'établissement public, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil d'administration.

Au regard des règles budgétaires et comptables de sincérité, de prudence et d'équilibre, ce budget primitif a été construit en conséquence, dans le respect des grandes orientations définies par les élus du conseil d'administration lors de l'adoption le 22 janvier 2016 du document d'orientation budgétaire, en tenant compte de la situation précaire dans laquelle se trouve le CGF et en vue du projet de réimplantation de son futur siège social avec une meilleure redéfinition des besoins de ses directions, pour une meilleure lisibilité et une plus grande transparence, notamment au niveau des dépenses engendrées, pour une structure tribuataire en intégralité des cotisations des communes.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le document constituant le Budget Primitif 2016 du Centre de Gestion et de formation.

Article 2: De voter le Budget Primitif 2016 en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre.

Article 3: D'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recette, tel que présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

DEPENSES	
Libellés	BUDGET 2016
CHAP 011 : Charges de gestion générale	125 748 194
CHAP 012: Charges de personnel	305 779 443
6218: Autre personnel extérieur	170 085 613
64: charges de personnel	135 693 830
65: Autres charges de gestion courante	13 365 356
67: Charges exceptionnelles	3 000 000
68: Dotations aux amortissements et provisions	8 161 817
023: Virement à la section d'investissement	360 000 000
SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	816 054 810

RECETTES

RECETTES	
Libellés	BUDGET 2016
64: Charges de personnel	0
70: Produits des services du domaine	0
74: Dotations et participations	360 000 000
77: Produits exceptionnels	0
002: Résultat de fonctionnement reporté	456 054 810
SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	816 054 810

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

DEPENSES	
Libellés	BUDGET 2016
20: Immobilisations incorporelles	10 337 202
21: Immobilisations corporelles	366 128 234
27: Immobilisations financières	0
SOUS-TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	376 465 436

RECETTES

RECETTES	
Libellés	BUDGET 2016
10: Dotations, fonds divers et réserves	5 974 529
021: Virement de la section de fonctionnement	360 000 000
040: Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 161 817
001: Résultat reporté	2 329 090
SOUS-TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	376 465 436

Article 4: Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

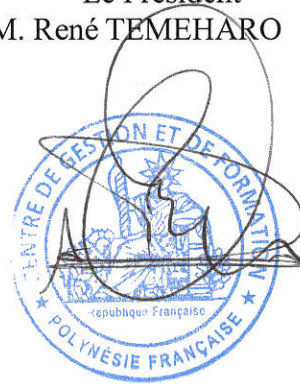
Article 5: Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

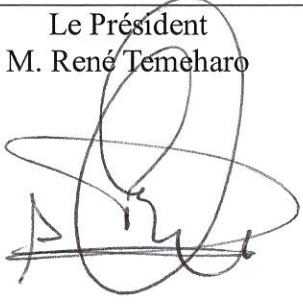
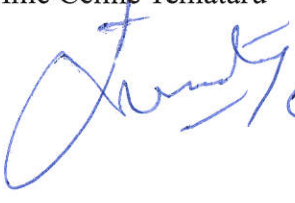
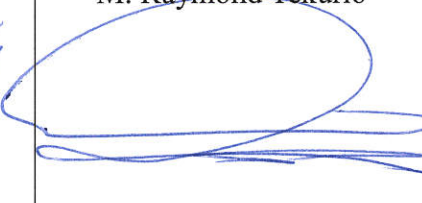
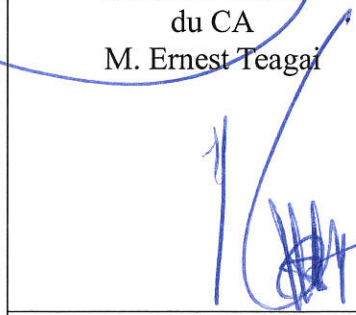
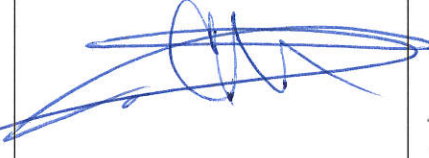
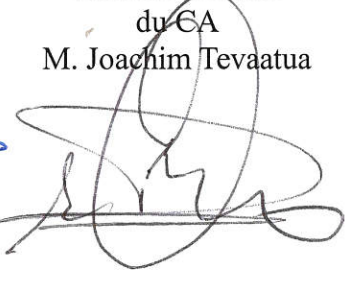

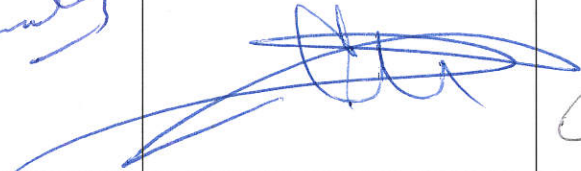
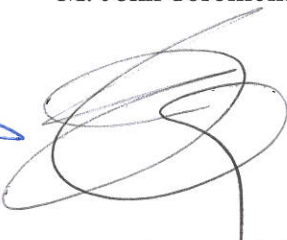
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 16 mars 2016

Le Président
M. René TEMEHARO



Le conseil d'administration :

<p>Le Président M. René Temeharo</p> 	<p>Le troisième Vice-président Mme Céline Temataru</p> 	<p>Le quatrième Vice-président M. Raymond Tekurio</p> 
<p>Membre titulaire du CA M. Ernest Teagai</p> 	<p>Membre titulaire du CA M. Philip Schyle</p> 	<p>Membre titulaire du CA M. Joachim Tevaatua</p> 
<p>Membre titulaire du CA M. Teritepaiatua Maihi</p> 	<p>Membre titulaire du CA M. Teva Desperiers</p> 	<p>Membre suppléant du CA M. John Toromona</p> 

Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ... 29 mars 2016
- Publiée ou affichée le : ... 29 mars 2016
- Retirée le :